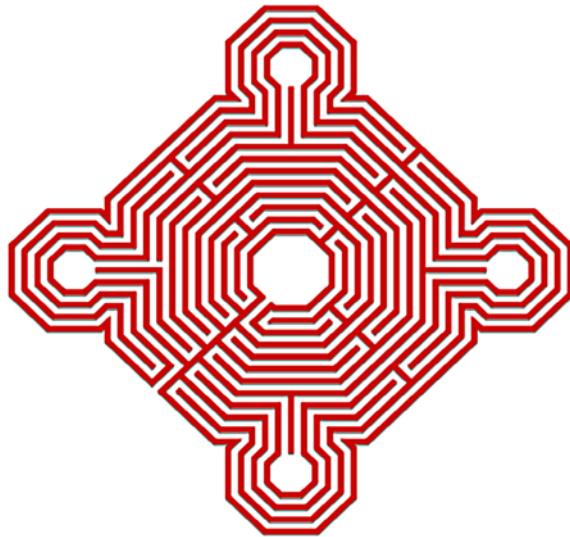


1913-2013

Cent ans de protection
en région Centre

MONUMENT



HISTORIQUE

La direction régionale des affaires culturelles lance une nouvelle collection de publications intitulée « Patrimoine en région Centre », qui comprend une série d'ouvrages thématiques :

- **Patrimoine restauré**
- **Patrimoine protégé**
- **Patrimoine du XX^e siècle**
- **Parcs et jardins**

Ces publications permettent de faire partager au public les actions de la DRAC dans chacun de ces différents domaines.

Le premier numéro de la collection « Patrimoine protégé » accompagne la commémoration nationale du centenaire de la loi fondatrice pour la protection des monuments historiques. Cette loi, promulguée le 31 décembre 1913, synthèse de lois antérieures, constitue à ce jour le fondement du dispositif de la protection et de la conservation du patrimoine monumental et mobilier.

Ainsi la DRAC Centre, au travers d'exemples choisis d'édifices ou d'objets protégés au titre des monuments historiques, présente quelques effets de cette loi.

Il importe à la DRAC Centre de faire paraître ce numéro à l'aube des trentièmes Journées européennes du patrimoine, toujours fidèles à leur vocation originelle de sensibilisation du public au patrimoine sous toutes ses formes, sans oublier les métiers qui lui sont liés. Elles sont le reflet de cette longue histoire de la protection et de la valorisation patrimoniales en France.

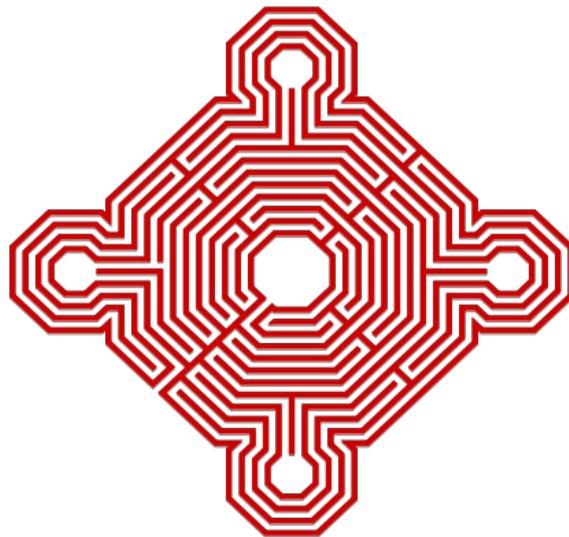


Pour consulter les bases de données
du Ministère de la culture et de la communication
base Mérimée pour les immeubles
et base Palissy pour les objets mobiliers :
<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

1913-2013

Cent ans de protection
en région Centre

MONUMENT



HISTORIQUE

Patrimoines en région Centre

Ministère de la culture et de la communication



1913 - 2013 : CENT ANS DE PROTECTION EN RÉGION CENTRE

Bilan et perspectives

par **Frédéric Aubanton** | conservateur régional des monuments
historiques, DRAC Centre

La **loi du 31 décembre 1913** est un "monument" juridique qui a assuré, pendant près de cent ans, la protection du patrimoine français et qui a été capable d'évoluer comme a évolué la notion de patrimoine. Elle est intégrée aujourd'hui dans le **Code du patrimoine**¹.

A l'aube d'une nouvelle *Loi Patrimoine*, ce centenaire revêt un caractère de bilan tout particulier.

La politique de protection du patrimoine national remonte à la monarchie de Juillet².

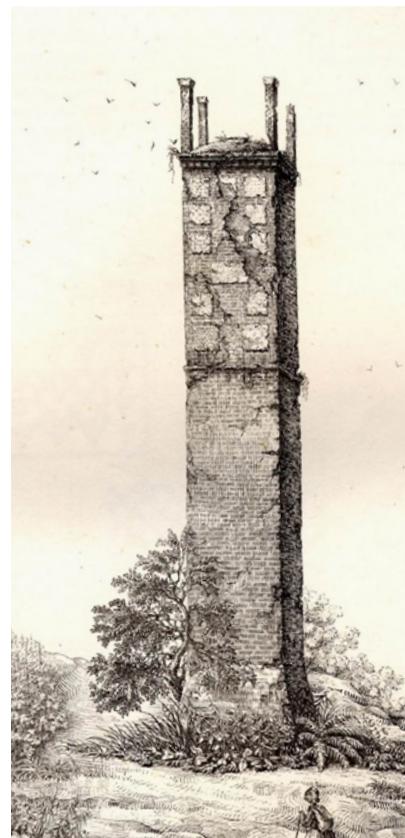
La première liste, publiée en **1840**, ne constituait pas une protection juridique. Elle recensait les "*monuments pour lesquels des secours³ ont été demandés et que la commission⁴ a jugé dignes d'intérêt*". Dans notre région près de cent monuments furent concernés.

1- Le code du patrimoine regroupe les dispositions de droit français concernant le patrimoine. La loi du 9 décembre 2004 a remplacé et abrogé la loi de 1913. Le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du code du patrimoine.

2- La circulaire du 10 août 1837 invitait chaque préfet à "faire connaître les anciens monuments qui existent dans son département, l'époque de leur fondation, le caractère de leur architecture, et les souvenirs historiques qui s'y rapportent", à charge pour lui de **classer** les monuments dans leur ordre d'importance (c'est l'origine du mot classement) et d'indiquer les crédits nécessaires pour les restaurer.

3- Crédits.

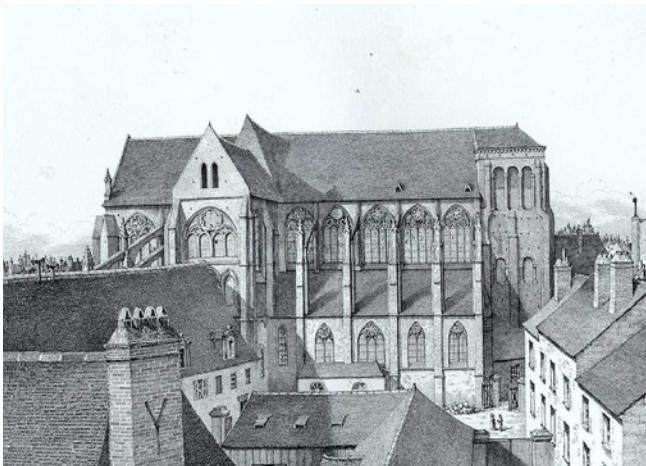
4- La commission des monuments historiques fut créée par le ministre de l'Intérieur le 29 septembre 1837 afin d'aider l'inspecteur général dans ses missions.



Indre-et-Loire (37), Cinq-Mars-la-Pile,
La Pile de Cinq-Mars, monument gallo-romain
inscrit sur la liste de 1840, lithographie
de Clarey-Martineau, XIX^e siècle.



Cher (18), Neuvy-sur-Barangeon, chapelle de Dom Bellot, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 31 juillet 2008, patrimoine religieux du XX^e siècle.



Indre-et-Loire (37), Tours, église Saint-Julien, inscrite sur la liste de 1840, lithographie de Clarey-Martineau sur dessin de Bourgerie.

Ne disposant que de sa plume et d'un faible budget, Prosper Mérimée⁵ put ainsi classer et faire acquérir, pour les sauver de la destruction, la tour César à Beaugency et l'église Saint-Julien de Tours⁶, lesquelles sont toujours la propriété de l'Etat. Il ne put en revanche sauver l'Hôtel Dieu d'Orléans⁷.

Ses rapports parfois difficiles avec les autorités locales, ses succès autant que ses échecs, furent déterminants dans la genèse du service : il fallait au patrimoine français un cadre juridique et institutionnel, l'Etat central garantissant sa protection et sa conservation.

5- Nommé inspecteur des monuments historiques en 1834.

6- Actuellement en cours de restauration.

7- Pourtant classé le 26 février 1845. "Il est évident qu'on ne peut convaincre des gens qui sont déterminés à ne rien entendre, et qu'il est inutile de traiter des questions d'art devant un conseil qui sacrifie un bel et noble édifice à un alignement ridicule" (rapport de Mérimée à la commission des monuments historiques, 30 octobre 1845).



Indre-et-Loire (37), Athée-sur-Cher, barrage à aiguille de Nitray, ouvrage d'art du XIX^e siècle IMH le 7 juillet 2011.

LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1913

La première loi visant à élaborer un droit du patrimoine et l'organisation d'une administration des monuments historiques fut celle du **30 mars 1887**. Ses insuffisances⁸ et le bouleversement que constitua la loi du **9 décembre 1905** portant séparation des églises et de l'État⁹, rendront rapidement nécessaire la préparation d'un texte plus ambitieux.

La loi du 31 décembre 1913 définit les critères de protection, toujours en vigueur aujourd'hui, limite pour la première fois le droit de propriété au nom de l'intérêt public et place le patrimoine sous le contrôle de l'Etat.

*"Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un **intérêt public**, sont **classés** comme monuments historiques, en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative"*¹⁰.

8- Si la loi de 1887 affirmait la prééminence de l'Etat sur les autorités locales, elle ne restreignait pas le droit de propriété. Ainsi, le classement sans consentement se trouvait réduit aux propriétés publiques. La loi eut même pour conséquence de nombreux déclassements d'édifices privés. Ce fut le cas, dans le Loir-et-Cher, du château de Cheverny.

9- Les églises paroissiales quittaient la tutelle du ministère des cultes pour celle des communes. Les campagnes de Maurice Barrès : la "grande misère des églises de France", firent affluer les demandes de protection d'édifices religieux.

"L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

*Les travaux autorisés par le ministre s'exécutent sous la surveillance de son administration"*¹¹.

Depuis 1913, la loi a constamment évolué, en étendant à chaque fois la notion de patrimoine et le pouvoir juridique de l'Etat, passant de l'immeuble aux espaces protégés¹².

La procédure de protection comme le contrôle des travaux sur monument historique incombent toujours aux services de l'Etat, déconcentrés au niveau régional¹³.

10- Article 1^{er} de la loi de 1913, devenu article L-621-1 du Code du patrimoine.

11- Article 9 de la Loi de 1913, devenu article L 621-9 du Code du patrimoine.

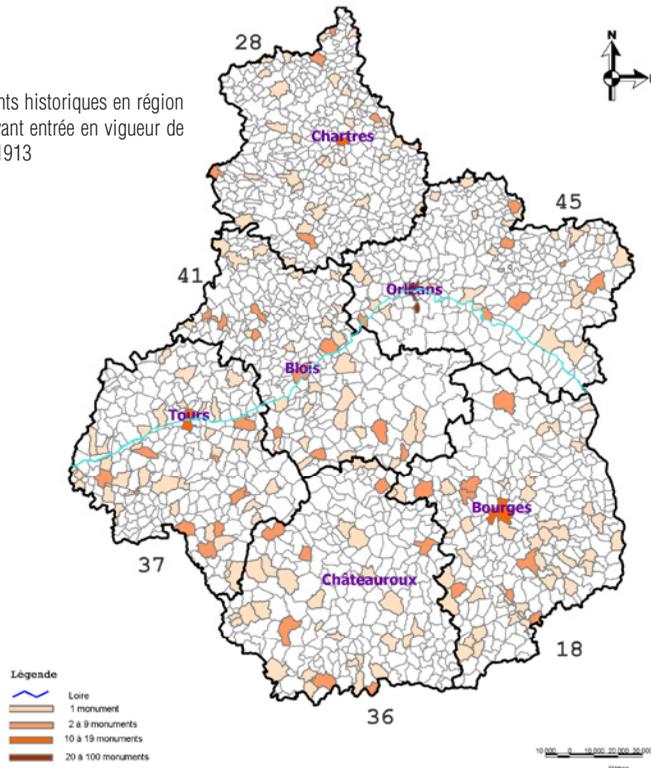
12- loi du 31 décembre 1921 relative au **classement des objets mobiliers**, loi du 23 juillet 1927 concernant **l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques**, loi du 27 août 1941 sur les instances de classement, loi de 1941 sur les **fouilles archéologiques**, loi du 25 février 1943 sur **la protection des abords des monuments historiques**, loi "Malraux" du 4 août 1962 instituant les **secteurs sauvegardés**, loi du 7 janvier 1983 instituant les **ZPPAU(P)**.

13- L'autorisation est aujourd'hui déconcentrée au niveau du préfet de région. Les travaux s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques (conservations régionales des monuments historiques au sein des directions régionales des affaires culturelles). Les dossiers de protection sont établis par les chargés d'étude documentaire au sein de la CRMH.

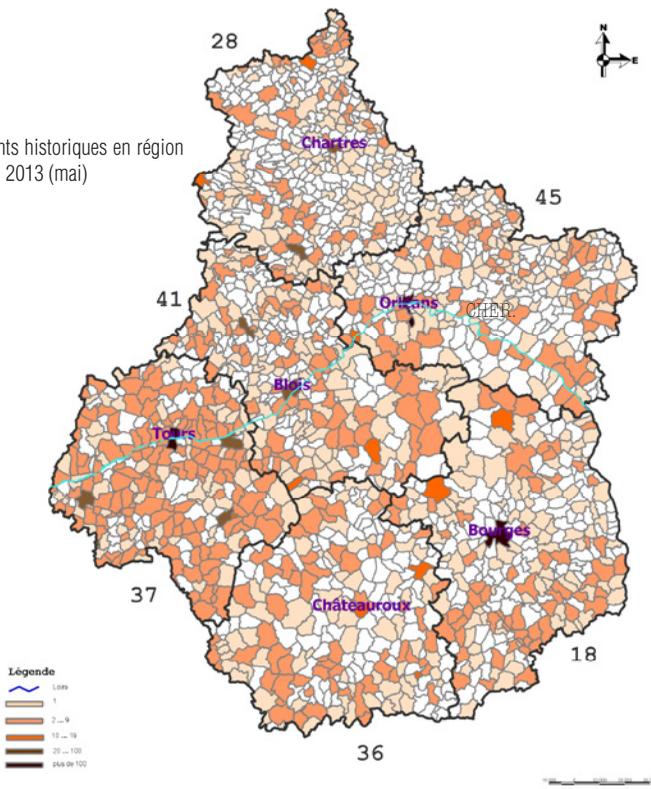


Loir-et-Cher (41), Cheverny, château, classé sur la liste de 1840, radié le 9 juillet 1888, inscrit le 13 février 1926 et son parc le 5 décembre 2008. Château à nouveau classé le 30 juin 2010 en totalité, façade et toitures de l'orangerie et perspective nord-sud du parc, révision dans le cadre de la politique des parcs et jardins.

Monuments historiques en région Centre avant entrée en vigueur de la loi de 1913



Monuments historiques en région Centre en 2013 (mai)



BILAN DE CENT ANS DE PROTECTION MONUMENTALE EN RÉGION CENTRE

Analyse quantitative

En cent ans, le nombre de monuments de notre région a été **multiplié par 7**, passant de 377 à 2756. Avec 839 monuments classés et 1915 inscrits, la région Centre figure parmi les plus importantes de France, après l'Ile-de-France, la Bretagne et l'Aquitaine.

On observera la progression des protections sur l'ensemble du territoire, ainsi que leur inégale répartition : densification patrimoniale des grands centres urbains, poids du département d'Indre-et-Loire¹⁴ (862 monuments, soit 31,6% des monuments de la région).

Analyse qualitative

La liste de 1914, comme celle de 1840, comportait des mégalithes, des bâtiments antiques, une majorité d'édifices religieux du Moyen-Âge, quelques hôtels particuliers et châteaux (les principaux châteaux du Val de Loire). Rares étaient les immeubles privés ou postérieurs à la Renaissance.

Dès les années 1920, le processus de l'inscription à l'inventaire des monuments historiques, créant un second niveau de protection, va notamment permettre d'absorber l'afflux de petites églises, ainsi que nombre de châteaux privés¹⁵. Les listes vont dès lors s'ouvrir au patrimoine des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les destructions de la Deuxième Guerre mondiale (notamment à Gien, Orléans, Blois et Tours) donneront lieu à des protections de circonstance visant à encadrer les plans de reconstruction.

Les lois de décentralisation de 1982 ont eu pour effet de déconcentrer les protections au titre des monuments historiques¹⁶, l'inscription relevant désormais du préfet de région, le ministre de la Culture conservant la décision de classement.

14- La présence à Tours de la conservation régionale des bâtiments de France jusqu'en 1976, de l'enseignement de l'histoire de l'art, et des pionniers de l'inventaire régional ont contribué à ce phénomène.

15- Second niveau de protection, antichambre du classement et ne nécessitant pas l'accord du propriétaire. C'est ainsi que le château de Cheverny, classé sur la liste de 1840, déclassé le 9 juillet 1888, fut inscrit le 13 février 1926.

16- Création des COREPHAE par décret du 15 novembre 1984, remplacées depuis le 1er mai 1999 par les CRPS (commissions régionales du patrimoine et des sites).



Eure-et-Loir (28), Dreux, maison romane, rue Sénarmon, classée MH le 30 août 2007, suite à une instance de classement.



Loir-et-Cher (41), Tréhet, église Notre-Dame, Adam et Eve chassés du Paradis. La découverte de ces peintures murales exceptionnelles en 2001 a permis, le 21 décembre 2007, d'inscrire l'église en totalité.



Indre-et-Loire (37), Chargé, grange d'îmière, inscrite le 29 décembre 1983 (photo du haut) et radiée par arrêté du 25 janvier 2010 (photo du bas).



Depuis cette date, les monuments privés, et plus encore, les lieux de culte, représentent la majorité des protections : les deux tiers des édifices *publics* protégés durant la période 1999-2011 sont, en effet, des édifices religieux.

Mais si les monuments publics étaient autrefois majoritaires, la moitié des monuments protégés en région Centre appartient aujourd'hui à des propriétaires privés¹⁷.

Cependant, depuis les années 1990, des **protections thématiques** correspondant aux orientations définies par le ministère de la Culture et/ou aux spécificités de notre région ont été mises en œuvre : il s'agit du patrimoine du XIX^e siècle, du patrimoine du XX^e siècle¹⁸ (54 édifices protégés dans la période 1985-2011), des parcs et jardins, des canaux¹⁹ ou encore des peintures murales régulièrement mises au jour.

Un des grands chantiers en cours concerne la **révision des protections**, principalement celle des grands ensembles (abbayes et châteaux) partiellement protégés. Ont également été traités des dossiers de protection faisant suite à des instances de classement, ou encore des radiations d'immeubles détruits pour faits de guerre ou dont l'intérêt est trop altéré.

¹⁷- 51% privé, 38% public, 11% mixte.

¹⁸- Notamment le patrimoine industriel (tuileries-briqueteries), scientifique et commercial,

¹⁹- Thématique traitée en 1998, en lien avec les recherches menées par le service régional de l'Inventaire (aujourd'hui Direction de l'Inventaire du Patrimoine).

PERSPECTIVES

Les protections au titre des monuments historiques régies par la loi de 1913 auront permis d'assurer la conservation de quantité d'édifices de notre région. Alors que la notion de patrimoine s'étend en termes de sujet et d'époque, que les moyens et les acteurs se multiplient, entre décentralisation et internationalisation²⁰, faut-il encore protéger ?

Il importe que, telle une collection, nos listes s'attachent à préserver les éléments représentatifs de chaque catégorie et époque, en révisant le patrimoine "classique", tout en poursuivant la collecte des patrimoines des XIX^e et surtout du XX^e siècle. Au plan régional, les thèmes des parcs et jardins ainsi que l'accompagnement du plan de gestion du Val de Loire UNESCO²¹, sont des chantiers ouverts.

20- Protections sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des cathédrales de Chartres (1979), du château de Chambord (1981), de la cathédrale de Bourges (1992), de Neuvy St Sépulchre (1998) au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, du Val de Loire de Sully à Chalonnes, (2000) au titre des paysages culturels, couvrant le val sur l'intégralité des départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et une partie du Loiret.

21- Dans le cadre de l'engagement de l'Etat pour assurer la protection des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO.



Loiret (45), Beaugency, Tour César, inscrite sur la liste de 1840, étudiée et restaurée en 1999-2000.

Indre-et-Loire (37), Tours, imprimerie Mame, ISMH le 23 mars 2000, patrimoine du XX^e siècle. Le projet de reconversion du site en école supérieure des Beaux-Arts est en cours d'instruction.





DE LA FAÇADE EN PANS DE BOIS À LA MAISON DANS TOUTES SES COMPOSANTES

par Fabienne Audebrand

chargée d'études documentaires,
DRAC Centre

La région Centre fait partie des régions riches en constructions en pans de bois. Si les ensembles civils des villes de Tours, Chinon, Bourges, Blois et désormais Orléans, sont connus du public et ont bénéficié d'études et notamment d'analyses dendrochronologiques, il n'en est rien pour les maisons de villages ou isolées comme celles de Sologne ou du Perche.

Le département d'Eure-et-Loir possède quelques exemples remarquables, comme la maison du Saumon de Chartres ou celle de Gallardon, immortalisées par les graveurs romantiques. Néanmoins, il faut souligner que ces maisons ont été regardées en premier lieu pour leur décor sculpté ou leurs techniques de construction.

Récemment deux grandes maisons de bourg ont été classées parmi les monuments historiques, la première à Courmemin (Loir-et-Cher) et la seconde à Blévy (Eure-et-Loir) en prenant soin d'y associer les relevés, les analyses dendrochronologiques et la recherche des titres de propriété désormais indispensables pour la compréhension de l'évolution d'un édifice.

Si les qualités architecturales sont indéniables dans les deux cas, il faut surtout souligner les dispositions qui démontrent la persistance de 1483 à 1505 du système de la galerie de circulation extérieure pour desservir l'étage. Cette distribution conçue dès le départ (Blévy) ou apposée ensuite (Courmemin) reste un modèle dont seulement quelques exemples sont encore conservés en Normandie.

L'attention désormais portée aux structures, au second œuvre et même au décor intérieur comme les poutres peintes en ocre rouge et jaune dans une des pièces de l'étage de la maison Blévy, dénote une évolution de notre système de protection. Nous sommes passés de la façade décorative et démonstrative à la prise en compte de l'évolution de la maison, de ses modes de construction, de son décor et du second-œuvre enfin de son implantation dans l'environnement. L'extension de protection récente de la maison de la place du change à Epernon (Eure-et-Loir) caractérise ce changement radical et bénéfique pour l'étude des maisons en pans de bois de la région Centre.



Eure-et-Loir (28), Gallardon, maison rue Porte-Mouton, gravure du XIX^e siècle.



Eure-et-Loir (28), Blévy-Maillebois, maison 7 rue du Cheval Blanc, classée en totalité par arrêté du 24 janvier 2013.



Eure-et-Loir (28), Epernon, détail de la maison place du Change dont le rez-de-chaussée était inscrit depuis 1928 pour ses seules sculptures. Pour une meilleure gestion de l'édifice, la révision de protection a inscrit en totalité la maison par arrêté du 14 novembre 2011.

Loir-et-Cher (41), Courmemin,

Maison 5 rue François 1^{er}, classée en totalité par arrêté du 1^{er} juillet 2004, façade sur rue après restauration.



L'un des premiers classements de monuments du Cher : LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE À SAINT-SATUR

par **Anne-Isabelle Berchon** | chargée d'études documentaires,
DRAC Centre

Après les bouleversements de la Révolution, à l'origine d'une prise de conscience de l'importance du patrimoine national, les préfets de département avaient été sollicités en 1810, par le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet, pour recenser les châteaux et abbayes de leur circonscription. L'enquête avait été reprise en 1818. Pour classer les monuments par ordre d'intérêt et coordonner les initiatives des sociétés savantes et des commissions archéologiques locales en faveur de ce patrimoine, François Guizot, ministre de l'Intérieur, fit créer en 1830 le poste d'inspecteur des Monuments Historiques. La mission était double : constater l'existence et faire la description critique des édifices remarquables, en second, veiller à leur conservation. Pour fonder les décisions de l'inspecteur et l'aider dans sa tâche, le 10 août 1837, le ministre de l'Intérieur, le comte Camille de Montalivet, adressa aux préfets une circulaire leur demandant de dresser une liste des monuments anciens à conserver dans leurs départements, de les classer par ordre d'importance et d'estimer la somme nécessaire à leur restauration. Contrairement aux enquêtes précédentes, signe nouveau de l'intérêt pour les monuments du passé, les préfets répondirent en nombre. Cet inventaire est à l'origine de la première liste de classement. Devant l'afflux des demandes et l'insuffisance des ressources gouvernementales, le premier travail de la commission des monuments historiques établie auprès du ministre de l'Intérieur en cette année 1837 fut de « classer » par ordre d'importance, les édifices figurant dans les listes préfectorales.

Cher (18), Saint-Satur,
collégiale Saint-Pierre, avant restauration,
façade occidentale, amorce du transept
inachevé, reconstruction de la seconde moitié
du XIV^e siècle.

Cher (18), Saint-Satur,
collégiale Saint-Pierre, restauration de la
charpente, vue du parapluie.



Cher (18), adjudication de travaux concernant l'église de Saint-Satur, 1913, AD Cher 9 T 00046.





Cher (18), Saint-Satur, collégiale Saint-Pierre, vue prise au nord-est après restauration de la nef.

Le rapport sur les antiquités du Cher transmis le 30 mai 1838 par le comte Emmanuel de Lapparent, préfet du Cher, au ministre de l'Intérieur, en réponse à la circulaire de 1837, a été établi par l'artiste peintre François Alexandre Hazé, conservateur des monuments historiques du département et correspondant du Comité des arts et monuments créé en 1835. Rattaché au ministère de l'Instruction publique, le comité était chargé de réaliser un inventaire scientifique des monuments. Hazé fut aussi l'un des membres fondateurs de la Commission pour les antiquités, l'histoire et la statistique du département du Cher créée en 1834 par le comte de Lapparent, pour l'aider à répondre aux demandes gouvernementales.

Parmi les monuments proposés dans le rapport de 1838 figure l'église gothique de Saint-Pierre de Saint-Satur. Cette église avait été fondée en 1034 par Mathilde, fille du seigneur de Saint-Satur, Gimon de Château-Gordon, et dotée d'un chapitre canonial. Au début du XIIe siècle, des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin avaient remplacé les chanoines séculiers. En 1361, l'abbaye fut ruinée et l'église incendiée par des routiers. La reconstruction de la collégiale commencée dans la deuxième moitié du XIVe siècle sur un plan très ambitieux ne fut jamais achevée. L'église fut réduite au chœur de l'édifice projeté. Ses voûtes, sa charpente et sa couverture ne furent posées qu'en 1626. En 1761, l'église devint paroissiale. La communauté fut supprimée en 1775.

Le 25 septembre 1838, le comte de Lapparent demande au ministre de bien vouloir comprendre la « belle et antique église de Saint-Satur, remarquable par ses dimensions ainsi que par son architecture, au nombre des monuments historiques dont le Gouvernement observe la conservation et d'y affecter

des fonds sur le crédit spécial dont il dispose... Elle a besoin de réparations et d'un entretien convenable ; la modicité des ressources de la commune ne lui permettent pas d'y pourvoir ».

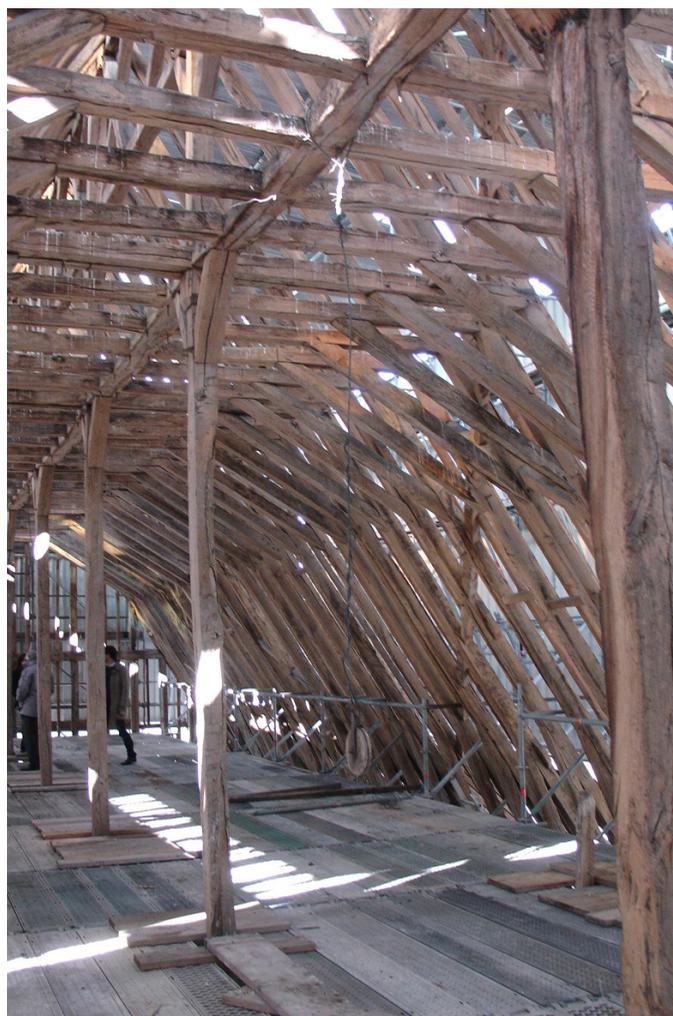
Faisant droit à la demande du préfet, le 27 octobre 1838, le ministre de l'Intérieur décide qu'une somme de 5.000 F serait affectée à la réfection urgente des couvertures de cette église, savoir 2.500 francs sur l'exercice courant, et 2.500 F sur 1839. Le maire fut incité à faire exécuter sans tarder les travaux jusqu'à concurrence de 2.500 F. A la valeur historique et architecturale de la collégiale gothique et à sa situation matérielle, s'ajoutait un autre critère de sélection. Le post-scriptum de la notification du secours au préfet du Cher précise que « le ministre de l'Intérieur accorde cette somme avec d'autant plus de plaisir que dans son dernier voyage, il a eu l'occasion de se convaincre par lui-même de l'intérêt que mérite cet édifice ». C'est sans doute lors d'un séjour dans son château de la Grange, à Saint-Bouize, que le comte de Montalivet se déplace à Saint-Satur, qui n'est distant de sa propriété que de quelques kilomètres.

Le 27 février 1839, l'architecte du département Barthélémy Juillien, auquel la commission faisait appel, demande au préfet de faire savoir au maire que les travaux projetés, « par leur nature, exigent quelques connaissances dans ce genre de restauration ». Le préfet prie le sous-préfet de Sancerre d'inciter le maire de Saint-Satur à charger Juillien qui est en même temps inspecteur des travaux de la cathédrale de Bourges, de la confection des devis des travaux à exécuter. Le sous-préfet répondit que le devis avait déjà été rédigé par l'architecte de l'arrondissement.

Le 27 octobre 1839, le ministère de l'Intérieur fait savoir qu'il a affecté à l'église de Saint-Satur une somme de 2500 francs imputable sur le crédit de 200.000 F porté au budget de 1838, pour la conservation des monuments historiques. Cette allocation de 1838 fut annulée car la réfection de la couverture de la nef n'avait débuté qu'à la fin de juin 1839. En revanche, la somme de 2.500 F prévue pour 1839 fut accordée le 17 octobre de cette année là. Les 26 et 27 février 1840, la commission des monuments historiques examina la demande engagement de l'année passée et une somme égale fut donnée le 3 juin 1840. Les travaux urgents de couverture étaient déclarés terminés le 2 avril 1840. La première « liste des monuments pour lesquels des secours ont été demandés et que la commission a jugés dignes d'intérêt » est publiée en 1840. Comme celle des autres départements, la liste du Cher qui compte dix-huit monuments, reflète les préférences des archéologues et des architectes de la Monarchie de Juillet pour les édifices culturels du Moyen Age. La collégiale gothique Saint-Pierre de Saint-Satur, dont l'état avait nécessité un crédit spécial, y figure.

Le 13 octobre 1840, le préfet demande à nouveau au sous-préfet des renseignements sur l'église de Saint-Satur « classée provisoirement comme monument historique ». Le tableau contenant les informations demandées lui est adressé le 8 septembre 1841. « Le monument qui est en assez bon état a encore besoin de grandes réparations, sur les contreforts en particulier, attendu qu'il a été de tous temps négligé parce que la commune ne possède pas les moyens de l'entretenir ». C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles l'église de Saint-Satur a été maintenue dans la liste de 1862.

L'exemple de la collégiale de Saint-Satur souligne l'importance de l'engagement personnel du préfet, fortement encadré par les sollicitations et orientations de l'Etat, dans la mise en place progressive d'une politique de protection et d'une pratique destinées à assurer la conservation de l'héritage architectural national. Dès la Monarchie de Juillet, les principes du futur service des monuments historiques étaient posés : les autorités locales et les propriétaires sont tenus d'assumer les frais des travaux de conservation autorisés par l'Etat ; ces allocations qui s'appliquent aux monuments que l'Etat seul désigne comme historiques, ne viennent qu'en complément de leur financement.



Cher (18), Saint-Satur, collégiale Saint-Pierre, restauration de la charpente.

Les couvertures de l'abbatiale, qui avait fait l'objet d'une réfection en 1913, sont en cours de restauration en 2013, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, avec l'aide financière de l'Etat et sous son contrôle scientifique et technique.

Les bâtiments conventuels de l'abbaye ont été inscrits au titre des monuments historiques en 2003.

Bibliographie :

AUDUC Arlette, *Quand les monuments construisaient la nation. Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2008.

BERCÉ Françoise, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques. 1837-1848*, Paris, 1979.

Sources :

Archives départementales du Cher : séries 9 T (Monuments historiques) et O (Affaires communales - Saint-Satur).



Une priorité nationale : la révision des protections anciennes et le renforcement de la cohérence de la protection : L'EXEMPLE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE DÉOLS, INDRE

par **Anne-Isabelle Berchon** | chargée d'études documentaires, DRAC Centre

L'abbaye bénédictine de Déols, appelée au Moyen-Âge abbaye du Bourg-Dieu, fut fondée en 917, par Ebbes le Noble, seigneur de Déols, vassal et fidèle du duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, sur le modèle de Cluny. En 1622, le prince Henri II de Bourbon-Condé, duc de Châteauroux, obtint de Louis XIII et du pape la sécularisation de l'abbaye et l'affectation de ses biens au domaine du duché-pairie. La destruction du monastère s'organisa de manière systématique. Le site demeura une carrière jusqu'en 1780 environ, époque à laquelle les terrains vagues, couverts des débris des bâtiments tombés en ruines, furent aliénés à des particuliers. En 1812, le percement de la nouvelle route de Châteauroux à Issoudun modifia considérablement le site en faisant passer la voie sur l'emplacement du chœur de l'abbatiale.

Les vestiges de la grande abbatiale, qui reflétaient la richesse et le rayonnement du monastère, appartiennent tous (à l'exception d'une absidiole qui pourrait se rapporter à l'abbatiale reconstruite entre 991 et 1031), à la dernière reconstruction de l'édifice, menée autour des années 1140-1160. Une vaste reconstruction des bâtiments monastiques fut effectuée au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Les vestiges architecturaux qui subsistent dans l'enclos abbatial, au sud de l'église, attestent de leur ampleur à l'époque gothique.

L'importance de l'abbaye de Déols dans l'histoire religieuse du Berry, la monumentalité et la qualité des vestiges conservés ont entraîné, au cours du temps, l'accumulation de protections partielles qui s'échelonnent de 1862 à 1951. Si la liste de 1862 classait provisoirement « l'abbaye de Déols », sans précision, celle de 1875 n'a retenu que « la tour de l'ancienne abbaye », principal vestige de l'abbatiale encore en élévation. A la suite de trois campagnes de fouilles menées de 1924 à 1927, quatre arrêtés d'inscription signés le 14 décembre 1928 et un classement d'office prononcé en 1929 par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État, en raison de l'opposition du propriétaire, ont protégé certaines parties de l'abbatiale. L'arrêté de classement du 18 août 1938, qui est intervenu



Indre (36), Déols, abbatiale Notre-Dame, collatéral nord, vue prise en direction de l'est.



Indre (36), Déols, abbatiale Notre-Dame, quatrième travée du collatéral nord, chapiteaux de la pile du mur goutterot.



Indre (36), Déols, abbatiale Notre-Dame, mur sud, élévation intérieure. Baie de l'étage.

Indre (36), Déols, abbatiale Notre-Dame, le clocher et le départ de la nef, vue prise du cloître, au sud-est.



Indre (36), Déols, abbatale Notre-Dame, plan levé par Jean-Baptiste Crochet. Châteauroux le 7 avril 1787. AD de l'Indre, plan n° 500. 134, détail.

après une nouvelle campagne de fouilles, concerna, pour la première fois, des vestiges des bâtiments conventuels distribués autour du cloître. En 1942, la municipalité de Déols souhaita reconstruire une école qui avait été détruite par un incendie et qui était située à proximité du clocher de l'abbatale. Devant le danger que présentait ce projet, qui aurait rendu impossible la mise en valeur des vestiges de l'abbaye, l'administration ouvrit une instance de classement, mesure conservatoire qui permet que tous les effets du classement s'appliquent pendant un an. Considérant que le classement des vestiges de l'abbaye n'était déterminé que de façon très incertaine et insuffisante, l'architecte en chef Michel Ranjard proposa alors une zone de classement qui devait comprendre l'ensemble occupé par les bâtiments abbataux ou tout au moins les parties les plus importantes. Cette tentative d'assurer à l'abbaye une protection globale, au niveau le plus élevé, échoua notamment en raison de l'opposition de la commune, propriétaire des terrains renfermant les vestiges les plus intéressants. Le 7 octobre 1943, un arrêté qui se substituait aux arrêtés d'inscription de 1928 et les complétait, inscrivit, à l'exclusion des parties déjà classées, les immeubles bâtis ou non bâtis, compris entre la route d'Issoudun et la rue de l'abbaye, ainsi qu'une parcelle située à l'angle des deux voies, qui contiennent les vestiges de l'ancienne abbaye et qui appartiennent à la commune et à [plusieurs propriétaires privés]. Enfin, certaines parcelles contenant des vestiges de l'ancienne abbaye de Déols et appartenant à la

commune furent classées par un arrêté du 16 février 1951.

Au cours de ces dernières années, l'attention du service des monuments historiques a été attirée, à de nombreuses reprises, sur les manques, les incohérences ou les incertitudes de ces décisions de protection. Elles ne protègent qu'une partie de l'emprise connue de l'abbaye Notre-Dame de Déols. Le grand intérêt de ce site, qui fait l'objet de plusieurs mesures d'inscription et de classement, justifierait, par souci de cohérence, qu'il bénéficie dans sa globalité, du plus haut niveau de protection au titre des monuments historiques. Ces mesures de protections anciennes sont souvent imprécises. Certains vestiges mentionnés dans les arrêtés sont difficiles à identifier sur le terrain car ils correspondent à des parties fouillées et par la suite remblayées. Si certaines parties de l'abbatale sont visibles, d'autres vestiges, notamment ceux de la crypte, du chœur et du transept, qui s'étendent sous les voies de circulation et dans les caves de maisons particulières, ne sont pas dégagés ou d'un accès compliqué. Leur protection ne suit pas toujours les limites parcellaires et le domaine public n'est pas cadastré. En l'absence d'un plan topographique, la localisation exacte de ces éléments est incertaine. A la suite de révisions cadastrales, certains numéros de parcelles cités ne permettent plus d'identifier clairement les parties protégées. Compte tenu de la multiplicité des démarches concernant l'abbaye faites par la municipalité de Déols (projet d'ouverture au public, exposition, travaux sur la voirie,...), de

Indre (36), Déols, abbatale
Notre-Dame, vestiges du massif
occidental.



la difficulté de lecture du site et de l'état sanitaire inquiétant de certaines de ses parties, la demande de révision des protections existantes a été jugée tout à fait opportune par le service régional d'archéologie. Afin de parvenir à une gestion homogène et cohérente de cet ensemble archéologique et monumental exceptionnel, il est apparu nécessaire de clarifier la protection des vestiges de l'abbaye et de la compléter. La municipalité de Déols s'est prononcée en faveur d'une telle démarche de révision et d'extension de la protection existante.

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a proposé, dans un premier temps, d'étendre l'inscription au titre des monuments historiques à l'ensemble des vestiges architecturaux en élévation ou en sous-sol ainsi qu'aux sols compris dans l'ancien enclos monastique, tel qu'il apparaît sur le plan établi par l'arpenteur Jean-Baptiste Crochet en 1787 (mur de clôture et fossés de l'enceinte inclus) et qui ne sont pas encore protégés au titre des monuments historiques ou dont la protection est soit partielle soit insuffisamment explicite.

Afin d'assurer une protection optimale à ce site d'intérêt national, elle a en outre émis le vœu d'un classement au titre des monuments historiques de l'ensemble. Cette proposition d'extension du niveau de protection doit être soumise à l'avis de la commission nationale des monuments historiques (CNMH).

Dans le cas d'un avis favorable au classement émis par la commission nationale, s'il n'était pas possible de parvenir à un arrêté unique de classement, puisque cette mesure requiert l'adhésion de chaque propriétaire public ou privé, en revanche, la protection mixte (inscription et classement de parties distinctes d'un même édifice) sera fondée par un nombre restreint d'arrêtés, simplifiant ainsi la compréhension.

A titre exceptionnel, lors d'une extension de protection, il est admis que, si l'ensemble immobilier est particulièrement complexe ou si les protections antérieures ont été très nombreuses, deux arrêtés ministériels conjoints de classement et d'inscription peuvent être utiles pour réviser l'ensemble de la protection et clarifier la situation. Cependant, dans la plupart des cas de classement partiel, l'arrêté préfectoral d'inscription préalable ne sera pas abrogé et restera en vigueur pour les parties non classées.



MAISON DE DIEU



Un ensemble original et emblématique en constante évolution : **LA COLONIE AGRICOLE PÉNITENTIAIRE DE METTRAY, INDRE-ET-LOIRE**

par **Caroline des Buttes**

chargée d'études documentaires,
DRAC Centre

La colonie de Mettray est aujourd'hui un haut lieu de l'histoire pénitentiaire et de l'histoire littéraire, magnifié par l'œuvre de l'écrivain Jean Genet qui y a été détenu deux ans et demi, encore adolescent, entre 1926 et 1928 et qui rappela les détails de sa détention dans plusieurs ouvrages.

La colonie a été conçue d'après les travaux de l'avocat parisien Frédéric-Auguste Demetz et de l'architecte parisien Abel Blouet sur l'architecture pénitentiaire et hospitalière, encore balbutiante en France. C'est à l'extérieur du bourg, sur les terres de son ancien condisciple Louis Hermann de Brétignières de Courteilles, que Demetz va fonder la colonie en juin 1839, sur les plans conçus par Blouet.

Celui-ci exécute gracieusement un projet d'ensemble et supervise la construction de 1839 à 1844. Cet établissement permet de mettre en pratique les théories éducatives de Demetz.

Les nombreuses modifications qui ont été apportées et les nouvelles constructions qui ont été élevées n'ont pas fait disparaître le plan d'origine : deux pavillons, l'un administratif, l'autre de logements, suivis de dix pavillons disposés de part et d'autres d'une cour centrale conduisant à la chapelle, une maison dite "Maison paternelle" recevant discrètement les enfants insoumis de familles aisées, puis un corps de ferme et des ateliers disposés au pourtour du noyau d'origine. Un hôtel, à l'entrée, permettait même d'accueillir les familles venant rendre visite aux jeunes occupants de la "Maison paternelle".



Indre-et-Loire (37), Mettray, colonie agricole pénitentiaire, gravure de l'église dans son état initial.



Indre-et-Loire (37), Mettray, Colonie agricole pénitentiaire, vue aérienne de la colonie, carte postale.



Indre-et-Loire (37), Mettray, colonie agricole pénitentiaire. Page de gauche : façade de l'église. Ci-contre : détail de la façade de l'église.



Indre-et-Loire (37), Mettray, Colonie agricole pénitentiaire. En haut : vue générale de l'église. En bas à gauche, détail du vitrail de l'église. En bas à droite, gravure du XIX^e siècle d'un bâtiment annexe.



Il n'y avait pas de clôture autour de la colonie, mais le plan était conçu de telle sorte qu'aucun mouvement à l'intérieur de l'établissement ne pouvait échapper au regard des surveillants.

L'architecture simple et fonctionnelle des pavillons et leur implantation centrée autour de la chapelle répondaient au cadre éducatif strict et aux théories morales des fondateurs.

L'établissement est aujourd'hui occupé par un institut médico professionnel dépendant d'une association régie par la loi de 1901.

Considérant la valeur pionnière et emblématique de cet ensemble dans l'histoire de la détention carcérale des jeunes détenus et également la qualité du projet architectural aussi fonctionnel qu'économique, conciliant une simplicité à la fois élégante et

rationnaliste, l'ensemble des façades et des toitures des constructions d'origine sont désormais inscrites au titre des monuments historiques par un arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2003.

L'association propriétaire a refusé la mesure de classement qui avait été proposée initialement par la commission. Elle redoutait de ne pouvoir concilier les effets de la protection avec le respect des normes prescrites et la nécessité d'adaptation des locaux. Le modus vivendi qui s'est établi avec les services de l'État a cependant permis le maintien de l'occupation des locaux tout en retrouvant progressivement une meilleure lisibilité des édifices conservés.



Indre-et-Loire (37), Mettray, colonie agricole pénitentiaire, gravure du XIX^e siècle.



Un monument du XX^e siècle en cours de protection : **LE SITI, ORLÉANS LA SOURCE, LOIRET**

par **Caroline des Buttes**

chargée d'études documentaires,
DRAC Centre

Au milieu des années 1960, EDF décide d'implanter son troisième centre informatique à Orléans, dans le nouveau quartier de La Source, le long de l'avenue Claude Guillemin.

Le SITI (service inter-régional de traitement de l'information) est une œuvre de l'iconique Atelier de Monrouge et particulièrement de Gérard Thurnauer, un des quatre architectes de l'agence, qui en a dessiné les plans, assisté de l'architecte André Mao qui a dirigé les travaux sur place.

L'ensemble, construit entre 1966 et 1974 (date de sa réception définitive) a été enrichi par l'apport de spécialistes extérieurs, tel Piotr Kowalski, sculpteur, architecte, mathématicien, qui réalise en 1976 une Sculpture flottante composée de sphères se déplaçant dans deux bassins en eau disposés au pied de l'édifice.

C'est un exemple abouti de l'architecture brutaliste, issue du mouvement moderne et influencée par les projets de maturité de Le Corbusier.

Sur une structure porteuse de poteaux et de poutres métalliques apparentes, l'édifice se compose de modules de béton géométriques, symétriquement assemblés et décalés, unifiés par les lignes verticales des pare-soleil en lames de béton. L'enchevêtrement volontaire des masses, véritable exercice de déboîtement, évoque une œuvre sculpturale.

Il comprend quatre niveaux, posés sur un sous-sol technique, dans lesquels sont répartis les salles informatiques, les magasins, les ateliers et les bureaux.

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) qui s'est réunie le 26 mars 2013 a considéré que l'architecture novatrice du SITI, qui se distingue par la grande originalité de sa structure métallique habillée de modules de parement en béton brut et par sa volumétrie sculpturale, présentait un intérêt suffisant pour être inscrit en totalité. Elle a également proposé le classement de cet ensemble.

Loiret (45), Orléans La Source,
SITI, vue générale.



Loiret (45), Orléans La Source, SITI, façade depuis la rue.



Loiret (45), Orléans La Source, SITI, façade détail des pare-soleil de béton ombrant les baies.



Loiret (45), Orléans La Source, SITI, terrasses aménagées sur le pourtour de la salle en hémicycle.



LA PROTECTION DES OBJETS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

par Gilles Blicek

conservateur des monuments
historiques, DRAC Centre

La protection des œuvres d'art conservées dans les églises, mairies, hôpitaux, palais de justice et autres bâtiments publics, fut une préoccupation commune à tous ceux qui, à partir de 1830, eurent à cœur de sauver notre héritage architectural. Cependant, l'idée que celles-ci devaient être maintenues à leur emplacement d'origine pour conserver tout leur sens, se heurta à d'innombrables difficultés.

La promulgation, le 30 mars 1887, de la première loi sur les Monuments historiques, constitua une notable avancée. A compter de cette date, les objets mobiliers relevant du domaine public et « présentant, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national », purent bénéficier d'une mesure de classement, au même titre que les immeubles. Cette possibilité était étendue aux objets en mains privées, sous réserve du consentement de leurs propriétaires.

Une étape supplémentaire fut franchie avec la loi du 19 juillet 1909, qui obligea les personnes publiques, propriétaires d'objets classés, à solliciter l'autorisation de faire procéder aux travaux de restauration nécessaires, ceux-ci étant réalisés sous la surveillance du service des Monuments historiques, alors en cours d'organisation.

Toutes ces dispositions, qui montraient encore des lacunes, furent renforcées et clarifiées avec le vote, le 31 décembre 1913, de la fameuse loi, véritable charte fondatrice des Monuments historiques. Evolution décisive, l'intérêt public, et non plus seulement national, que présentait un objet, justifiait dorénavant le classement.

Complétée en 1970 par la création de l'inscription, qui en constitua, à l'instar des immeubles, le second niveau, la protection administrative des objets mobiliers était désormais pleinement assurée sous une forme qui, de nos jours, demeure d'actualité.



Indre-et-Loire (37), Gizeux, château, bergère Louis XV estampillée Gouldin, classée MH 2011.



Loiret (45), Saint-Firmin-des-Bois, église Saint-Firmin, cloche datée de 1620, classée MH 2013.



Indre-et-Loire (37), Noizay, église Saint-Prix, chasuble, étole, manipule, lampas à fond vieux rose, à dessin polychrome brodé argent et argent doré, XVII^e siècle, classé MH 1940.

Indre-et-Loire (37), Tours,
cathédrale Saint-Gatien, tombeau des enfants de
Charles VIII, détail des gisants, classé MH 1862.

INRI



PP177. FOUR
CELLE QUI
ARESTAURE
CETABLEAU
EN. 1812.



LES OBJETS PROTÉGÉS EN RÉGION CENTRE

par Gilles Blicek

conservateur des monuments
historiques, DRAC Centre



Indre (36), Châteauroux, bourse du travail, drapeau de syndicat fédéré de la manufacture des tabacs de Châteauroux, 1^{ère} moitié du XX^e siècle, inscrit MH en 2013.



Indre (36), Châteauroux, lycée Jean Giraudoux, pyromètre à levier, bois et bronze, 2^{ème} moitié du XVIII^e siècle, IMH 2013.

Les six départements qui composent la région Centre possèdent un très riche patrimoine mobilier dont la protection, initiée en 1840, s'est poursuivie sans interruption depuis.

Si les efforts se sont d'abord concentrés sur les objets les plus précieux conservés dans les églises (tableaux, statues, retables, tabernacles, autels, orfèvrerie, ornements liturgiques, etc.), qui apparaissent, après 1905 et la loi de séparation des églises et de l'Etat, comme les plus menacés, une plus grande diversité s'observe aujourd'hui dans leur nature.

La prise en compte progressive du patrimoine civil, qu'il soit public ou privé, et celle, plus récente, du patrimoine scientifique et technique dans toutes ses composantes, commencent à produire leurs effets.

En revanche, les immeubles par nature se distinguant désormais clairement, du point de vue réglementaire, des immeubles par destination, on ne protège plus au titre des objets mobiliers les vitraux et les peintures murales, comme cela était encore le cas à la fin du siècle dernier. En effet, ces éléments de décor, qui participent du clos et du couvert, relèvent, à part entière, de la première catégorie.

Indre-et-Loire (37), Loches,
église Saint-Antoine,
Jean Boucher,
Descente de Croix,
huile sur toile, 1626,
Classé MH 1913.



Loir-et-Cher (41), Thenay,
église Notre-Dame,
triptyque flamand,
bois sculpté, peint et doré,
début du XVI^e siècle, Classé
MH 1897.



Loir-et-Cher (41), Souesmes,
mairie, fusil d'exercice,
1883, ISMH 2013.



Cher (18), Baugy, église, le bas-relief en pierre de la Sainte Parenté de la Vierge; détail.

Un chef d'œuvre classé dès 1913 : LA SAINTE PARENTÉ DE LA VIERGE DE L'ÉGLISE DE BAUGY, CHER

par Irène Jourd'heuil | conservateur des monuments
historiques, DRAC Centre

L'exposition "Tours 1500" qui s'est tenue en 2012 au musée des Beaux-Arts de Tours a été l'occasion de présenter une œuvre peu connue mais de très grande qualité : le bas-relief en pierre de la Sainte Parenté de la Vierge conservé dans l'église de Baugy (Cher).

Cette œuvre classée au titre des monuments historiques le 1^{er} décembre 1913 provient très probablement du retable d'un autel de la chapelle seigneuriale dédiée à sainte Anne située sur le flanc sud de la nef de ladite église. Cette chapelle appartenait autrefois à l'importante famille de Bar originaire du Berry mais exerçant également des charges en Touraine au XV^e siècle.

Le relief est attribué à Michel Colombe (vers 1430-vers 1514) célèbre sculpteur actif d'abord en Berry, puis en Bourbonnais, avant de devenir une figure majeure de la vie artistique à Tours autour de 1500. On sait en effet que l'artiste a réalisé vers 1462-1470 cinq statues pour la chapelle castrale des Bar à Baugy dont il ne reste rien aujourd'hui.

La demande de prêt de ce relief avait pour but d'attirer l'attention du public sur la genèse de l'œuvre de l'artiste qui est l'une des sources majeures de l'art tourangeau vers 1500.

À cette occasion, le relief a bénéficié de l'intervention d'un restaurateur de sculpture qui a notamment procédé à un nettoyage de l'œuvre et à la reprise d'une ancienne restauration inesthétique dans le coin supérieur gauche. Jusque-là présenté sous le clocher dans des conditions de conservation précaires et peu flatteuses, le relief a par ailleurs bénéficié, après l'exposition, d'une nouvelle mise en valeur dans la chapelle d'où il proviendrait.



Cher (18), Baugy, église, bas-relief en pierre en cours de restauration, reprise d'une ancienne restauration.



Cher (18), Baugy, église, bas-relief en pierre après restauration, nouvel accrochage dans l'ancienne chapelle des Bar après l'exposition.



Cher (18), Baugy, église, bas-relief en pierre avant restauration.



Un tableau d'une grande charge émotive, classé en 1946 : *Le mariage mystique de sainte Catherine* de Frédéric Bazille, **ÉGLISE DE BEAUNE-LA-ROLANDE, LOIRET**

par **Gilles Blicek** | conservateur des monuments historiques, DRAC Centre

Originaire de Montpellier, le peintre impressionniste Frédéric Bazille périt le 28 novembre 1870, à l'âge de vingt-neuf ans, lors des terribles combats qui opposèrent l'armée de la Loire aux troupes prussiennes retranchées dans Beaune-la-Rolande.

Frappé à mort de deux balles, il fut enterré dans une fosse commune.

Ayant été averti par la gendarmerie de Montpellier d'une blessure qu'aurait reçue son fils à l'occasion de ce fait d'armes, le père de l'artiste, Gaston Bazille, entreprit de se rendre sur les lieux.

Bravant les lignes ennemies, il atteignit la zone des combats le 6 décembre. Le vicaire de la paroisse qui l'hébergea pour la nuit le conduisit dès le lendemain sur le champ de bataille. En dépit de la neige qui recouvrait le sol, Bazille père put, grâce à cette aide, retrouver l'emplacement de la fosse où le corps de son fils avait été jeté ; puis il parvint, au terme d'un éprouvant voyage, à le faire inhumer dans sa ville natale.

Voulant exprimer sa gratitude pour l'aide qui lui avait été apportée, il offrit peu après à l'église de Beaune-la-Rolande un tableau de l'artiste figurant *Le Mariage mystique de sainte Catherine*.

Exécutée vers 1863, cette copie d'un tableau de Véronèse remonte à l'époque où Bazille, étudiant en médecine, fréquentait avec assiduité les salles du musée de Montpellier.

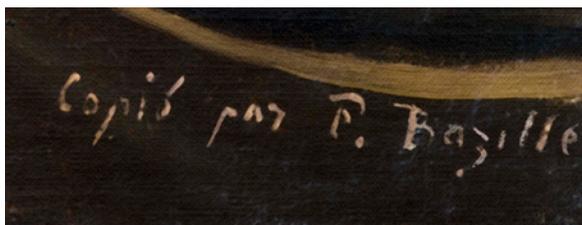
Entreprise en 2009, la restauration a remis en lumière toute la fraîcheur et la spontanéité d'une œuvre méconnue et sous-estimée, fièrement signée (en bas à droite) par son jeune auteur (il avait alors dix-huit ans) : « *Copié par F. Bazille.* »



Loiret (45), Beaune-la-Rolande, monument funéraire élevé à la mémoire de Frédéric Bazille peu après sa mort.



Détail de l'inscription.



Loiret (45), Beaune-la-Rolande, église Saint-Martin, *le mariage mystique de sainte Catherine* de Frédéric Bazille, classé LH 1946.

Loiret (45), Beaune-la-Rolande, église Saint-Martin, *le mariage mystique de sainte Catherine* de Frédéric Bazille, détail de la signature.



Un objet exceptionnel protégé in extremis en 1913 : **LE MODÈLE DES TOURS DE LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS, LOIRET**

par **Gilles Blicek** | conservateur des monuments
historiques, DRAC Centre

Cette imposante maquette en bois peint fut exécutée à Versailles de 1737 à 1739, sur les plans de l'architecte du roi Jacques V Gabriel. Elle était destinée à servir de modèle aux ouvriers chargés de la construction de la façade occidentale de la cathédrale.

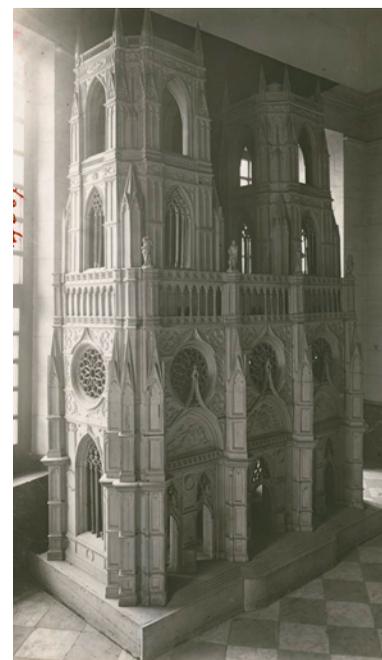
Acheminée jusqu'à Orléans, elle fut installée à l'intérieur de l'édifice, dans un enclos élevé à peu de distance du chantier.

Le projet de Gabriel ayant été abandonné à sa mort en 1742, le modèle perdit toute utilité ; il fut cependant maintenu à son emplacement. Miraculeusement épargné à la Révolution, il gagna, au début du XIX^e siècle, le palais épiscopal voisin, où on l'installa sur le palier supérieur de l'escalier d'honneur.

Le départ, en 1906, de Monseigneur Touchet, dernier évêque à résider au palais, ouvrit une longue période d'incertitude sur le devenir des lieux. Une rumeur courut alors, annonçant la destruction ou l'aliénation de la maquette.

Alertée, la Commission des Monuments se mobilisa pour la sauver. Son classement fut prononcé par arrêté le 1^{er} décembre 1913, soit trente jours avant la promulgation, le même mois, de la fameuse loi...

En conséquence, la maquette fut laissée en place après la réaffectation de l'ancien palais en bibliothèque municipale de 1919 à 1994. Restaurée et mise en valeur, elle est à nouveau visible dans la cathédrale depuis 2011.



Loiret (45), Orléans, cathédrale Sainte-Croix, modèle en bois de la façade occidentale, cliché de la maquette en 1913.



Loiret (45), Orléans, cathédrale Sainte-Croix, modèle en bois de la façade occidentale, détail du portail central de la façade occidentale après restauration.

Loiret (45), Orléans, cathédrale Sainte-Croix, modèle en bois de la façade occidentale.

Liste de 1840 des édifices en région Centre
"pour lesquels des secours on été demandés"

NB : le texte reprend les erreurs d'origine.

CHER.

Hôtel de J. Coeur *, à Bourges.
Maison Lallemand *, *idem*.
Église Notre-Dame, à Saint-Bonnet.
Porte de la préfecture, *idem*.
Église de Plein-Pied.
—— de la Celle-Bruyères.
—— de Nerondes.
Ruines romaines de Drevant *.
Croix du cimetière de Coust.

Château de Mehun.
Église de Charoust.
—— de Choissy.
—— de Dun-le-Roi.
—— de Mehun.
—— de Mornay.
—— de Saint-Satur.
—— de Saint-Amand.
—— de Saint-Remi-lez-Étieux.

EURE-ET-LOIR.

Porte Saint-Guillaume, à Chartres.
Église de Saint-Aignan*, *idem*.
—— de Saint-Pierre*, *idem*.
—— de Saint-André*, *idem*.
—— de Nogent-le-Roi.
—— de Saint-Lubin.
—— de Bonneval*.
Hôtel de ville de Dreux.

Église Saint-Pierre, de Dreux.
—— de Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou.
—— de la Bazoche, *idem*.
—— de Saint-Laurent, *idem*.
Château de Nogent.
—— de Meslay-le-Vidame.
—— d'Alluye.
Ruines et mosaïque de Marboué.

INDRE.

Église Sainte-Madeleine* en Brenne.
Tour d'Issoudun.
Plusieurs dolmens.
Amphithéâtre.
Tour de la Châtre (prison).
Château de Gamourt, à Cluin.
Église de Mesbecq.

Église de Levroux.
—— de Neuvy.
—— de Gargillesse.
Château de Bourobet en Brenzne.
Tour de Saint-Sévère.
Château de Crevant.

INDRE-ET-LOIRE.

Ancienne église Saint-Julien.
Tours de l'ancienne abbaye de Saint-Martin*.
Château de Chinon.
Lanterne de la Roche-Corbon.
Église de Loches*.
—— de Candes*.
—— de Montrésor*.
—— de Preuilly.
Église Saint-Denis, à Amboise.
Château de Chenonceaux.

Pile de Cinq-Mars*.
Abbaye de Saint-Mesme, à Chinon.
Église d'Azay-le-Rideau.
Château, *idem*.
Château de Langeais.
Église de Langeais.
Grenier de César, à Amboise.
Château, *idem*.
Camp romain, *idem*.
Château d'Ussé.
Vitreaux de la chapelle de Champigny.

LOIR-ET-CHER.

Église de Saint-Nicolas de Blois*.
Château*, *idem*.
Fontaine gothique, *idem*.
Soings, tumulus, fragments romains.
Château de Chambord.
Château de Vendôme.

Église de la Trinité, à Vendôme.
Château et église de Celette.
Forteresse gallo-romaine, à Tesée.
Église de Meland.
Château de Chaumont.
Château de Chiverny.

LOIRET.

ÉGLISE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE.
Château de Gien*.
Tour de César*, à Beaugency.
Château de Montargis.
Église de Ferrières.
—— de Saint-Aignan, à Orléans.
—— de Saint-Jacques, *idem*.
Cimetière, *idem*.
Musée, *idem*.
Chapelle d'Yèvre-le-Châtel.

Église de Notre-Dame de Cléry.
—— de Châteauneuf.
—— de Gien.
Caserne de Lorris.
Église de Germiny.
—— de Puiseaux.
Mairie de Beaugency*.
Église, *idem*.
Église de Meung.

Liste des monuments historiques en région Centre de 1913 parue en 1914.

Cher.

- Ainay-le-Viel. — Eglise.
 Aix-d'Angillon (les). — Eglise.
 Allouis. — Menhir dit « la Pierre-des-Las ».
 — Menhir dit « la Pierre-Longue » ou « la Pierre-de-la-Bergère ».
 Aubigny-Ville. — Eglise.
 — Château.
 Avord. — Eglise.
 Bengy-sur-Craon. — Chœur, transept et façade de l'église.
 Bourges. — Cathédrale Saint-Etienne.
 — Eglise Saint-Bonnet.
 — Façade de la maison de la Reine Blanche.
 — Ancienne maison de la chanoinesse des Bénédictins de Saint-Laurent (aujourd'hui presbytère de l'église Saint-Bonnet).
 — La Grange aux Dîmes.
 — Hôtel Cujas (aujourd'hui musée).
 — Hôtel de Jacques-Cœur (aujourd'hui palais de justice).
 — Hôtel Lallemant.
 — Palais de Jean de Berry.
 Bourges. — Porte Saint-Ours (à la préfecture).
 — Parties extérieures de la maison Pelvoysin (quinzième siècle), sise rue des Toiles, n° 15.
 — Hôtel des Echevins (aujourd'hui petit lycée).
 — Restes de remparts gallo-romains.
 Brinay. — Parois du chœur de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Bussy. — Eglise.
 Celle-Bruère (a). — Eglise.
 — Ancienne abbaye de Noirlac.
 — Chapelle Saint-Sylvain.
 Celle-Condé (la). — Eglise de Condé.
 — Croix de carrefour dans le jardin du presbytère (pierre, fin du quinzième siècle).
 Chalivoy-Milon. — Eglise.
 Charly. — Eglise.
 Charost. — Eglise.
 Châteaumeillant. — Eglise.
 Châtelet (le). — Eglise de Puy-Ferrand.
 Chezil-Benoit. — Eglise.
 Cou. — Eglise.
 — Croix de cimetière.
 Cuffy. — Eglise.
 Drevant. — Ruines romaines.
 Dun-sur-Auron. — Eglise.
 — Doujon dénommé aussi Tour de l'horloge.
 Garigny. — Porte de l'église.
 Germigny-l'Évémpt. — Clocher et porche de l'église.
 Graçay. — Dolmen dit « la Pierre-Lévée » ou « la Grosse-Pierre ».
 Ineuil. — Eglise.
 Jars. — Eglise.
 Jussy-Champagne. — Eglise.
 Léré. — Crypte et porte Ouest de l'église.
 Massay. — Eglise.
 — Chapelle Saint-Loup.
 Méhun-sur-Yèvre. — Château.
 — Eglise.
 — Porte de ville.
 Menetou-Couture. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Neuilly-en-Dun. — Eglise.
 Noirlac (voir Celle-Bruère).
 Plainpiéd. — Eglise.
 Primelle. — Eglise.
 Saint-Amand-Mont-Rond. — Eglise.
 Saint-Georges-sur-Moulon. — Menhir dit « la Pierre à la femme ».
 Saint-Georges-de-Poisieux. — Eglise.
 Saint-Hilaire-en-Lignières. — Transept, chœur et crypte de l'église.
 Saint-Jeanvri. — Eglise.
 Saint-Maur Chaveroche. — Dolmen dit « la Pierre-des-Fades ».
 Saint-Outrille. — Eglise.
 Saint-Satur. — Eglise.
 Sainte-Folange. — Clocher de l'église.
 Sancerre. — Belfroi.
 Thaumiers. — Eglise.
 Vereaux. — Portail Ouest de l'église.
 Villeneuve-sur-Cher. — Dolmen dit « la Table » ou « la Pierre-de-la-Roche ».
 Vornay. — Façade occidentale de l'église.

Eure-et-Loir.

- Anet. — Eglise.
 — Porte et chapelle du château.
 Annay-sous-Auneau. — Eglise.
 Bazoche-Gouet (la). — Eglise.
 Berchères-sur-Vecgres. — Menhir de la Ville-Évêque.
 Bérout-la-Mulotière. — Parois de la sacristie de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Bleury. — Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Biévy. — Eglise.
 Bonneval. — Ancienne abbaye (aujourd'hui asile d'aliénés).
 Brezolles. — Clocher et première travée de la nef de l'église.
 Chartres. — Cathédrale Notre-Dame.
 — Ancien évêché.
 — Façade postérieure située sur la cour et la charpente des combles de la maison 13, rue des changes (ancienne salle de justice).
 — Eglise Saint-Aignan.
 — Eglise Saint-Pierre.
 — Chapelle de l'hôpital Saint-Brice.
 — Ancienne église de Loens.
 — Ancienne église Saint-André.
 — Maison dite « Du médecin », rue Noël-Ballay (ancienne rue du Grand-Cerf).
 — Façade de la maison treizième siècle sur face la tour Nord de la cathédrale.
 — Escalier de la maison dite « de la Reine Bertie ».
 — Porte Guillaume.
 — Ouvrage avancé de la porte Guillaume.
 Châteaudun. — Façade de la chapelle dite « du Champé ».
 — Eglise Saint-Jean et portail de l'ancien cimetière.
 — Eglise Saint-Valérien.
 — Les deux collatéraux au Nord et le bas-côté Sud de l'église de la Madeleine.
 Cloyes-sur-Loir. — Parois de la chapelle d'Yron, décorées de peintures murales classées.
 Corancez. — Puits dit « Puits de Saint-Martin ».
 Courville. — Eglise.
 Dreux. — Eglise Saint-Pierre.
 — Ancien hôtel de ville.
 Fains-la-Polie. — Eglise de la Folie-Herbault.
 Gallardon. — Eglise.
 — Ruine de la tour dite « de l'Epaule ».
 — Maison en bois.
 Garancières-en-Beauce. — Clocher de l'église.
 Illiers. — Eglise.
 Jony. — Porte principale de l'église.
 Maintenon. — Aqueduc.
 Marboué. — Clocher de l'église.
 Meslay-le-Grenet. — Eglise.
 Mignières. — Chapelle des Trois-Maries.
 Nogent-le-Rotrou. — Chœur et clocher de l'église Saint-Hilaire.
 — Nef centrale de l'église Notre-Dame.
 Nogent-le-Roi. — Eglise.
 Pontgouin. — Ecluses de Boizard.
 Saint-Avit. — Dolmen de Quincampoix.
 Saint-Lubin-des-Jonchets. — Eglise.
 Santeuil. — Chœur et clocher de l'église.
 Sorel. — Ruines du château, dix-septième siècle.
 Thiron-Gardais. — Eglise.
 Toury. — Eglise.
 Trizay-les-Bonneval. — Dolmen dit « Pierre de Villebon ».
 Villemeux. — Eglise.
 Ymeray. — Menhir de « Chantecoq » ou « Mère-aux-Cailles ».

Indre.

- Ardentes. — Eglise Saint-Martin.
 Azay-le-Ferron. — Parois de l'église, contenant des restes de peintures murales classées.
 Bagnoux. — Dolmen dit « la Pierre-Couverte Bué ».
 — Menhir dit « la Pierre-Lévée-de-Boisy de Bellevue ».
 — Deux menhirs à Tréfoux.
 Chabris. — Eglise.
 Château-Guillaume. — (Voir Lignac.)
 Châtillon-sur-Indre. — Eglise.
 — Tour de César.
 Châtre-l'Anglin (la). — Dolmen de Passebon.
 Ciron. — Dolmen et cromlech de Senevaut.
 — Lanterne des morts.
 Déols. — Tour de l'ancienne abbaye.
 Douadic. — Parois de l'église, contenant restes de peintures murales classées.
 Estrées. — (Voir Saint-Genou.)
 Fontombault. — Parties anciennes de la baye.
 Gargilesse. — Eglise.
 Issoudun. — Tour Blanche.
 — Chapelle Saint-Roch de l'ancien H Dieu.
 — Salle des malades de l'ancien Hôtel-Dieu.
 Levroux. — Eglise.
 Lourdoeux-Saint-Michel. — Façade de l'église.
 — Dolmen du Bois-Plantaise.
 Lignac. — Château-Guillaume.
 Meobecq. — Eglise.
 Mézières-en-Brenne. — Eglise.
 Montchevrier. — Dolmen.
 Moulins. — Dolmen et cromlech de la Pierre-Neuve-Saint-Sépulcre. — Eglise.
 Nohant-Vicq. — Parois de l'église, décorée de peintures murales classées.
 Parnac. — Dolmen de l'Aire-aux-Martes.
 — Dolmen des Gorges ou de Montgarne.
 Painay. — Eglise.
 Pompiers. — Châtelet du Châtelier.
 Poulligny-Saint-Pierre. — Parois des voûtes de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Roussines. — Parois intérieures des voûtes de l'église, décorées de peintures murales classées.
 Saint-Gaultier. — Eglise.
 Saint-Genou. — Eglise.
 — Lanterne des morts d'Estrées.
 Saint-Marcel. — Eglise.
 Saint-Plantaire. — Dolmen dit « la Pierre-Marte ».
 Sarzay. — Château.
 Sauzelles. — Monument funéraire romain.

Indre-et-Loire.

- Amboise. — Château.
- Hôtel de ville.
- Château de Clos-Lucé.
- Avon. — Eglise.
- Auzouer. — Menhir du château de Pierrefite.
- Azay-le-Rideau. — Château, paro et dépendances.
- Eglise.
- Balesmes. — Eglise.
- Dolmen dit « Chillon-du-Fouillet ».
- Beaulieu. — Eglise abbatiale.
- Cromlech à la Croix-Rouge.
- Beaumont-la-Ronce. — Dolmen dit « la Pierre-Lève ».
- Bléré. — Chapelle de l'ancien cimetière.
- Bossay. — Eglise.
- Bourgueil. — Eglise.
- Bridoré. — Château.
- Buail. — Eglise.
- Candes. — Eglise.
- Celle-Guenand (la). — Eglise.
- Champigny-sur-Veude. — Chapelle du château.
- Chemillé-sur-Indrois. — Chapelle Saint-Jean-du-Liget située près la forêt.
- Chenonceau. — Château.
- Chinon. — Château.
- Eglise Saint-Maurice.
- Ancienne abbaye de Saint-Mesme (aujourd'hui école).
- Chisseaux. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classées.
- Cinq-Mars-la-Pile. — Pile romaine.
- Cormery. — Eglise Notre-Dame-de-Fougeray.
- Clocher de l'ancienne église abbatiale, dénommé Tour Saint-Paul.
- Cravant. — Eglise désaffectée du cimetière.
- Draché. — Menhir dit « Pierre Percée ».
- Ferrière-Larçon. — Eglise.
- Polissoir.
- Huisme. — Abside de l'église et travée attente.
- He-Boucharde (l'). — Eglise Saint-Maurice.
- Eglise Saint-Gilles.
- Ruines de l'ancien prieuré de Saint-Léonard.
- Lerné. — Chapelle du château de Chavigny.
- Ligot (le). — (Voir Chemillé-sur-Indrois).
- Lignéres. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classées.
- Ligré. — Dolmen.
- Loches. — Eglise Saint-Ours.
- Château (aujourd'hui prison).
- Ancien Palais-Royal (aujourd'hui sous-préfecture).
- Hôtel de Ville.
- Tour Saint-Antoine.
- Porte des Cordeliers.
- Porte de l'enceinte du château.
- Luynes. — Restes d'un aqueduc romain.
- Métray. — Dolmen dit « la Grotte aux Fées ».
- Montrésor. — Eglise.
- Paulmy. — Dolmen dit « Pierre Chaude ».
- Pressigny (le Grand). — Restes du château.
- Pavillon du puits du château.
- Preuilly. — Eglise.
- Restigné. — Eglise.
- Richelieu. — Enceinte de la ville.
- Rivière. — Eglise.
- Rochechouart. — Tour dite « la Lanterne ».
- Saint-Epain. — Eglise.
- Saint-Germain-sur-Vienne. — Eglise.
- Saint-Jean-Saint-Germain. — Porche de l'église.
- Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Eglise.
- Tavant. — Eglise.
- Tours. — Murailles romaines dans l'ancien archevêché.
- Cathédrale Saint-Gatien.
- Cloître Saint-Gatien, dénommé aussi « la Psalette ».
- Tour de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.
- Cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.
- Caves de l'ancien archevêché.
- Tour dite « de Charlemagne ».
- Eglise Saint-Julien.
- Portail de l'église Saint-Symphorien.
- Maison dite « de Tristan l'Hermitte ».
- Maison dite « du Dauphin ».
- Fontaine de Beaune-Semblançay.
- Tour Nord de Guise et tour Sud (affectées aux services de la guerre) dans la caserne Meunier; étendue du classement: le gros œuvre des deux tours, compris les combles, et à l'intérieur, les voûtes datant de la construction primitive.
- Truyes. — Eglise.
- Vereiz. — Parois de la tribune de l'église décorées de peintures murales classées.
- Vernou. — Façade de l'église.

Loir-et-Cher.

- Areines. — Menhir d'Huchigny.
- Blois. — Château et ses anciennes dépendances.
- Cathédrale de Saint-Louis.
- Eglise Saint-Nicolas-Saint-Laumer.
- Fontaine de Louis XII.
- Bains de la Reine dénommés aussi: « Pavillon d'Anne de Bretagne ».
- Maisons en bois, rue Saint-Lubin, nos 1 et 3.
- Ancien hôtel de Belot, rue des Papegauts, n° 10.
- Cloître Saint-Saturnin, dans l'hospice du faubourg de Vienne, connu également sous le nom de: « Ancien cimetière à galeries ».
- Brevaillville. — Dolmen dit « les Grosses pierres ».
- Cellefles. — Château de Beauregard.
- Chambord. — Château.
- Chapelle-Vendomoise (la). — Dolmen dit « la Pierre-Lève ».
- Chaumont. — Château.
- Choze. — Ruines de la chapelle de Guéritezu.
- Cour-sur-Loire. — Eglise.
- Couture. — Château de la Poissonnière, dénommé également château « de Ron-sard ».
- Droué. — Polissoir dit « la Pierre Coché ».
- Faverolles. — Eglise de l'ancienne abbaye d'Algues-Vives.
- Ferté-Imbault (la). — Chapelle Saint-Thaurin.
- Fontaine-en-Sologne. — Eglise.
- Fougères-sur-Bièvre. — Château.
- Huisseau-en-Beauce. — Deux menhirs, un dolmen et un polissoir.
- Lassay. — Eglise.
- Lavardin. — Eglise.
- Lo ges. — Eglise.
- Menueton-sur-Cher. — Ruines des remparts, des portes et de la tour.
- Parties des restes de l'ancien prieuré.
- Mer. — Tour de l'église.
- Montore. — Ruines du château.
- Chapelle Saint-Gilles.
- Montrichard. — Eglise Notre-Dame de Nanteuil.
- Façade de la maison du Prêché.
- Deux maisons en bois, quinzième siècle.
- Ruines de l'ancien château.
- Nourray. — Eglise.
- Dolmen sous tumulus.
- Polissoir.
- Noyers. — Eglise.
- Chapelle saint-Lazare.
- Menhir dit « la Pierre-frite-de-Gradmont ».
- Romorantin. — Clocher et chœur de l'église.
- Partie basse d'une maison en bois au Carroir doré.
- Maison en pans de bois, située au Carroir doré, au carrefour formé par la rencontre des rues du Four et du Milieu, et connue sous le nom de « Ancien hôtel de la Chancellerie ».
- Ancien hôtel saint-Médard au Carroir doré.
- Tour de la sous-préfecture.
- Saint-Aignan. — Eglise.
- Saint-Jacques-des-Bois. — Parois de l'église revêtues de peintures murales classées.
- Saint-Loup-sur-Cher. — Eglise.
- Selles-Saint-Denis. — Chapelle Saint-Genoulph.
- Selles-sur-Cher. — Eglise.
- Songs. — Tumulus.
- Soudry. — Eglise (moins le clocher et le porche).
- Suèvres. — Eglise saint-Lubin.
- Façade occidentale de l'église Saint-Cir stoppe.
- Talcy. — Château.
- Théoc. — Ruines d'un monument romain.
- Tripleville. — Menhir, dolmen, polissoir.
- Trôo. — Eglise.
- Ancien prieuré de Notre-Dame-des-Marchais.
- Ruines de l'ancienne maladrerie Sainte-Catherine.
- Vendôme. — Ruines du château.
- Ancienne porte Saint-Georges (aujourd'hui hôtel de ville).
- Eglise, clocher, cloître et presbytère de la Trinité.
- Tour Saint-Martin.

Loiret.

- Beaugency. — Eglise Notre-Dame.
- Eglise Saint-Etienne.
- Hôtel de ville.
- Tour Saint-Pirmin.
- Tour de César.
- Beaune-la-Rolande. — Eglise.
- Porte de l'ancien cimetière.
- Bellegarde. — Pignon de l'église.
- Boasses. — Porche de l'église.
- Boiscommun. — Eglise.
- Bromeilles. — Eglise.
- Chapelle-Saint-Mesmin (la). — Eglise.
- Châteauneuf-sur-Loire. — Chœur de l'église.
- Châteaurenard. — Maison du quinzième siècle, au coin des rues de Berry et de l'Ecole.
- Ruines du château.
- Chécy. — Eglise.
- Chevannes. — Menhir.
- Cléry. — Eglise Notre-Dame.
- Coulmiers. — Dolmen.
- Courtenay. — Eglise.
- Epiéds. — Dolmen.
- Ereville. — Dolmen dit « la Pierre Clouée ».
- Ferri res. — Eglise.
- Germigny-des-Prés. — Eglise.
- Gien. — Ancien château (aujourd'hui palais de justice et sous-préfecture).
- Lorris. — Hôtel de ville.
- Eglise.
- Morinville. — Parois de l'église contenant des restes de peintures murales classées.
- Meung. — Eglise.
- Montargis. — Ruines du château de Lorris.
- Eglise de la Madeleine (moins le clocher).
- Montbouy. — Amphithéâtre de Chevalière.
- Monteresson. — Eglise.
- Orléans. — Cathédrale Sainte-Croix.
- Eglise Saint-Aignan.
- Crypte de Saint-Avit (dans le séminaire).
- Ancien hôtel de ville (aujourd'hui musée).
- Maison dite « Diane de Poitiers » (musée archéologique).
- Maison dite « d'Agnès Sorel », rue de Tabourg, 15.
- Tour de l'église Saint-Paul.
- Maison dite « de François I^{er} », rue de la Recouvrance, 26.
- Hôtel Groslet (aujourd'hui hôtel de ville).
- Porte de l'ancien évêché.
- Orléans. — Restes (façade) de l'ancienne chapelle Saint-Jacques, réédifiés dans le jardin de l'hôtel de ville.
- Façade d'une maison en pans de bois, place de l'ancien hôtel de ville.
- Façade sur la cour d'une maison, 10, rue du Coulon.
- Façade de la maison, 4, rue des Trois-Maillets.
- Arcades de l'ancien grand cimetière.
- Maison, 211, rue de Bourgogne et rue de la Poterne.
- Salle des thèses de l'ancienne université.
- Maison de la Coquille, rue Pierre-Percée.
- Maison, rue Pierre-Percée, n° 4.
- Façade de la maison de la prévôté, 261, rue de Bourgogne.
- Maison, place du Châtelot, attribuée à du Cerceau.
- Pavillon dit « de Jeanne d'Arc », rue de Tabourg, 45.
- Ouzouer-sur-Trezée. — Eglise.
- Pithiviers. — Eglise Saint-Salmon.
- Préfontaines. — Porche de l'église.
- Puisseaux. — Eglise.
- Croix, douzième siècle, dans le cimetière.
- Saint-Benoît-sur-Loire. — Eglise.
- Façade d'une maison, treizième siècle.
- Saint-Jean-de-Braye. — Eglise.
- Sermises. — Eglise.
- Yèvre-le-Châtel. — Château.
- Chapelle de Saint-Lubin.

Cet ouvrage a été réalisé par
la Direction régionale des affaires culturelles
(DRAC) du Centre
6, rue de la Manufacture
45043 Orléans Cedex

à l'occasion des 30^{ème} Journées européennes du
Patrimoine
des 14 et 15 septembre 2013
commémorant le centenaire de la loi de 1913.

Directeur de la publication :
Sylvie Le Clech
Directrice régionale des affaires culturelles du
Centre

Coordination éditoriale :
Sylvie Marchant
Conseillère pour la valorisation des patrimoines

Ont collaboré à ce numéro :
Frédéric Aubanton, conservateur régional des
monuments historiques
Fabienne audebrand, chargée d'études
documentaires, conservation régionale des
monuments historiques ;
Anne-Isabelle Berchon, chargée d'études
documentaires, conservation régionale des
monuments historiques ;
Gilles Blicck, conservateur des monuments
historiques ;
Caroline des Buttes, chargée d'études
documentaires, conservation régionale des
monuments historiques ;
Irène Jourd'heuil, conservateur des monuments
historiques.

Dépot légal : ISSN en cours
Cette brochure ne peut être vendue.

Collection "Patrimoines en région Centre"
Patrimoine protégé n°1
Septembre 2013

Crédits photographiques :

Isabelle Amouroux, MCDIC, p.7
Frédéric Aubanton, p.8 (haut droite)
Fabienne Audebrand, p.8 (haut gauche), p.10, 11
Philippe Bardelot, p. 30, 31 (bas)
Anne-Isabelle Berchon, p.4, 12, 13, 14, 15, 17
(milieu et bas), 23, 25
Gilles Blicck, p.9 (bas), 16, 17 (haut), 19, 25, 26,
27, 28, 29, 32, 33
Caroline des Buttes, p. 24, 31
Clarey-Martineau *Tableaux chronologiques de
l'histoire de Touraine*, Tours, 1841, p. 3, 4 (bas
gauche)
Direction de l'inventaire du Patrimoine, p. 34, 35
(bas)
DRAC, p.8 (milieu et bas)
Laurianne Keil, Pays Loire Touraine, p.5
Médiathèque du Patrimoine, Ministère de la culture
et de la communication, p.35 (droite)
Sylvie Marchant, p. 2, 3, 4, 5, 8
Olivier Rolland, p. 31 (haute et milieu)
Philippe de Vibraye, Cheverny, p.6



Direction régionale des affaires culturelles du Centre
6, rue de la Manufacture
45000 Orléans
Tel : 02 38 78 85 00
Site internet : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre